

P-442

CCEN Collectif contre les émissions nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G

13, Avenue Dumas, 1206 Genève

sante-nature.contre5g@bluewin.ch

jbseilliere@yahoo.com

Service du Conseil municipal de la Ville de
Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 15 avril 2021

Concerne : Pétition – contre les ondes nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous remettons formellement notre pétition intitulée « NON aux ondes nocives des antennes-relais de téléphonie mobile 4G+ et 5G » qui a obtenu proche de 1500 signatures malgré les difficultés de la pandémie du Covid 19. Le but de cette pétition est de vous informer que de nombreuses personnes souffrent de problèmes de santé due aux ondes émises par ces antennes jour et nuit et de vous inciter à prendre action, et de placer la santé des citoyens avant les intérêts économiques.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martine Graf
7, Av. Dumas
1206 Genève



Monica Niedermann
13, Av. Dumas
1206 Genève

079 313 2894

022 311 36 61



Jean-Baptiste Sellière
Rte de Lausanne 264A
1292 Chambésy

079 231 0293

P-442
Nes



Grand Conseil de la République et canton de Genève
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés

Conseil municipal de la Ville de Genève
Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers
municipaux

Pétition

Non aux ondes nocives des antennes-relais de téléphonie mobile 4G+ et 5G ,

Nombre de personnes habitant notre quartier de Champel- Florissant- Malagnou souffrent de divers troubles liés aux ondes émises par les antennes de téléphonie mobile 5G et 4G modifiées: **insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, troubles de la vision, troubles de l'attention et problèmes de rythme cardiaque.** Elles ont constaté que ces troubles se manifestent sur le lieu de leur habitation. A proximité de ces antennes ces troubles s'accroissent, lorsqu'elles s'en éloignent les troubles disparaissent.

Certaines antennes ont été modifiées à l'insu des habitants sans débat démocratique préalable. Le Moratoire voté le 27 février 2020 par le Grand Conseil n'a pas eu d'effet sur les modifications réalisées préalablement au niveau des antennes de la Ville et du Canton.

En conséquence, nous demandons aux Autorités de la Ville et du Canton de Genève que les émissions de haute fréquence nocives des antennes-relais de téléphonie mobile modifiées de Genève cessent ou soient réduites à leur valeur antérieure aux modifications.

Nous demandons également à ces Autorités, que le Moratoire du 27 février 2020 soit respecté ainsi que les 6 points de la Charte des Médecins en faveur de l'Environnement, afin de protéger la santé des habitants, la présente pétition se référant à cette Charte.

CCEN, Collectif contre les émissions nocives des antennes de téléphonie mobile 4G+ et 5G